



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 18575

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées les conclusions que le Gouvernement retiendra à la lecture du rapport de la mission démographe des professions de santé. Ce rapport préconise, afin d'amortir la chute de la densité médicale (332 médecins pour 100 000 habitants en 2002 à 305 en 2012), le relèvement progressif du numerus clausus à 8 000 places en 2007. Il prévoit des mesures en matière de formation, notamment une réforme de la première année de médecine. Il serait donc utile que le Gouvernement éclaire la représentation parlementaire de ses réflexions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18575

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3803